vue et facilement accessibles; ce sont des terrains de divertissement qui sont déjà ou seront éventuellement dotés de commodités de camping et de pique-nique. Les parcs les plus importants de chaque province sont décrits ci-dessous.

Terre-Neuve.—Terre-Neuve compte 84 milles carrés de parcs provinciaux. Quinze terrains de repos et de camping d'environ 100 acres chacun et trois parcs régionaux de quelque 8 milles carrés s'échelonnent le long de la Route transcanadienne. Suivant la topographie et les avantages propres à chaque endroit, les parcs de repos sont espacés d'environ 50 milles et les terrains de camping, de 100 milles. Deux étendues plus considérables, le parc Serpentine (42 milles carrés), sur la côte ouest, et le parc Pitts Pond (16 milles carrés), au centre de la province, sont laissées à l'état sauvage.

Île-du-Prince-Édouard.—La province a aménagé 18 régions totalisant 250 acres en parcs provinciaux: le parc Strathgartney qui consiste en une bande de terre de 40 acres à Churchill en bordure de la Route transcanadienne entre Charlottetown et Borden est un excellent terrain de pique-nique et de camping qui renferme de jolis bouquets de feuillus, des eaux de source fraîches et une magnifique vue de West River et des environs; le parc Lord Selkirk (30 acres), à Eldon, revêt un caractère historique parce qu'il renferme un vieux cimetière français et marque l'endroit où débarqua lord Selkirk; le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée; le parc Jacques-Cartier (13 acres), en voie d'aménagement à Kildare Beach, à quatre milles d'Alberton, revêt aussi un caractère historique puisque c'est à cet endroit de l'Île-du-Prince-Édouard que Jacques Cartier est débarqué pour la première fois; l'aménagement de Green Park (27 acres sur la Trout) n'est pas terminé, mais ce parc, pittoresque par ses terrains, ses arbres et son plan d'eau, est l'emplacement de l'un des plus anciens chantiers de construction navale de la province. L'aménagement de plusieurs petits parcs est terminé et celui d'autres se poursuit. Les parcs sont entretenus par le ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse s'occupe de 13 petits parcs dispersés à travers la province, dont quelques-uns sont aménagés pour le camping et les pique-niques et d'autres pour les pique-niques seulement. Le ministère administre aussi le parc faunique provincial de Shubénacadie, terrain de 30 acres qui est conservé autant que possible dans son état naturel afin d'assurer un habitat aux animaux et oiseaux qui en sont la principale attraction.

Afin de répondre au besoin de points de détente en bordure des routes et de terrains régionaux de pique-nique et de camping, on a établi un plan directeur des endroits de la province susceptibles d'être aménagés en parcs. La situation géographique, la densité démographique, le volume de la circulation routière et les avantages esthétiques entrent en ligne de compte dans le cas de chaque emplacement. Le service de tables à manger en bordure des routes, qui relevait antérieurement du ministère de la Voirie, fera désormais partie du plan provincial et obéira aux normes des parcs provinciaux. Parmi les emplacements actuels, plusieurs seront conservés et améliorés, quelques-uns seront gardés pour quelque temps encore et les endroits impropices seront abandonnés. Ce programme provincial s'étalera sur cinq ans.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère des Terres et des Mines entretient dans la province des terrains de camping et de pique-nique, ainsi que des parcs-plages, dont l'étendue varie de 1 à 135 acres. Au nombre de 54, ces petits parcs sont, pour la plupart, voisins des grandes routes et offrent tous des installations de base telles que tables, toilettes et service d'eau potable, tandis que dans les plus grands terrains de camping et les parcs pour remorques, les aménagements sont beaucoup plus poussés.

Vu le besoin croissant en lieux de récréation, le ministère poursuit un programme d'amélioration et d'agrandissement des endroits déjà aménagés et crée de nouveaux parcs ailleurs. Dans les petits parcs, l'entrée est gratuite, mais on exige un droit de camping de 50c. ou \$1 dans 10 des grands parcs.